



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mercredi 12 avril 2017 à 18 heures
Salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES

Le 12 avril 2017, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

53 Conseillers titulaires présents : Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI (arrivée à l'OJ n° 8/2), Bernard DESCHAMPS (arrivée à l'OJ n° 8/3), Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Éric STÉPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Joël TISSIER (arrivée à l'OJ n° 8/2), Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

16 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT a donné pouvoir à Anne-Marie THOMASSIN, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Damien BRIZARD a donné pouvoir à Angélo ARENA, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard CHABERT a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN, Micheline DALIDET a donné pouvoir Yves GULAT, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Catherine PRÉVOST, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, Franck MOINARD a donné pouvoir à Thierry K'DAL, Gilles TISSIER a donné pouvoir à Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Élise VILLIERS a donné pouvoir Patrick GEORGE.

2 Conseillers titulaires excusés sans ayant donné un pouvoir de vote : Christian GUYOT et Sonia PATOURET-DUMAY.

10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Bernard DESCHAMPS, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Anne-Marie THOMASSIN et Joël TISSIER.

6 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Patrick GEORGE, Yves GULAT (arrivée à l'OJ n° 7/1), Thierry K'DAL, Françoise PIGNEUR, Catherine PRÉVOST et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	7 mars 2017
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	53
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	10
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	6

Secrétaire de séance : Bernard MASSOL.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées. Il présente également les excuses de Monsieur André VILLIERS, Président du Conseil Départemental de l'Yonne et de Madame Corinne FABRE, Trésorier d'AVALLON.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire de QUARRÉ LES TOMBES et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation et indique que le rapport n° 8/15 « garantie des emprunts de l'Office Auxerrois de l'Habitat » est retiré dudit ordre du jour.

- ✓ Monsieur Bernard RAGAGE, Maire de QUARRÉ LES TOMBES, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 13 MARS 2017

Préalablement à l'adoption du compte-rendu du lundi 13 mars 2017, le Président informe :

- ✓ Qu'il sera nécessaire de procéder à l'installation d'un Conseil de Développement propre à la CCAVM dès lors que les textes prévoient qu'il s'agit d'un organe consultatif juridiquement distinct d'un Conseil de Développement Territorial (propre au PETR).
- ✓ Par un courrier reçu en date du 6 avril dernier, le Syndicat mixte du Canal du Nivernais explique que les représentants des communes membres sont obligatoirement, selon ses statuts, les élus communautaires titulaires desdites communes pour les membres titulaires et d'autres élus communautaires titulaires pour les membres suppléants. Les membres suppléants seront élus lors du prochain Conseil Communautaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'installation de Monsieur Antonin GIBERT en qualité de Conseiller Communautaire suppléant au titre de la commune de CHÂTEL-CENSOIR.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée à l'unanimité, PREND acte de l'installation de Monsieur Antonin GIBERT en qualité de Conseiller Communautaire suppléant au titre de la commune de CHÂTEL-CENSOIR.

O.J N° 3 : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ En date du 31 mars dernier, le Président informe qu'il a signé la cession d'une parcelle de 2 644 m² sur le Parc d'activités « Porte d'AVALLON » pour un montant de 69 155,00 euros TTC au profit de la SCI LCM (Luc MOFFRONT).
- ✓ Le Président informe qu'il a pris un arrêté relatif à la composition du Comité technique, au titre du collège des représentants de la collectivité, en nommant :
 - Marie-Claire LIMOSIN, Sylvie SOILLY, François ROUX et Pascal GERMAIN en qualité de membres titulaires,
 - Paule BUFFY, Micheline DALIDET, Jean-Paul BUTTARD et Alain GUITTET en qualité de membres suppléants.
- ✓ Le Président demande aux communes retardataires de faire parvenir dans les meilleurs délais, à la Communauté de Communes, la délibération inhérente à la désignation de leur représentant(e) pour siéger à la Commission Locale d'Examen des Transfert de Charges (CLETC).

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

- ✓ Le Président informe qu'il a signé un devis avec le cabinet « Perspectives, Urbanisme et Paysage » sis 2 rue de la Gare 10150 CHARMONT SUR BARSE pour un montant de 7 864,00 euros HT pour une étude préalable à l'aménagement du parking du Clos à VÉZELAY pour la partie communautaire de la Maison de santé.

O.J N° 5 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président explique que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 6 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activités « Porte du MORVAN » - Cession d'une parcelle à SAS MC DÉVELOPPEMENT (*Rapporteur : Monsieur Olivier RAUSCENT, Vice-président en charge du Développement économique*) : avec un avis favorable de principe du Comité de pilotage (*réf. : consultation écrite*), de la Commission « Développement économique » et du Bureau Communautaire, Monsieur Olivier RAUSCENT propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser la vente, à la SAS MC DÉVELOPPEMENT sise Mas de Pernes - 13310 SAINT MARTIN DE CRAU, d'une parcelle de 4 760 m², située sur la zone d'activités « Porte du MORVAN », au prix de 11,20 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 53 312,00 euros HT, étant précisé que les frais de bornage sont à la charge de la collectivité et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et, le cas échéant, autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ladite cession. Lors de la présentation du dossier, il explique que ce projet consiste à implanter une station de lavage « Poids lourds et utilitaires ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE la vente, à la SAS MC DÉVELOPPEMENT sise Mas de Pernes - 13310 SAINT MARTIN DE CRAU, d'une parcelle de 4 760 m², située sur la zone d'activités « Porte du MORVAN », au prix de 11,20 euros HT le m², soit une recette prévisionnelle de 53 312,00 euros HT, étant précisé que les frais de bornage sont à la charge de la collectivité et que

les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à ladite cession.

O.J N° 7 : ACTION SOCIALE

1°) **Commission d'attribution des places en crèches** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le règlement de la Commission d'attribution des places en crèches prévoit que sa composition compte, notamment, 5 représentants de la CCAVM dont le Président et le Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse en qualité de membres de droit. Considérant qu'un siège est actuellement vacant, il propose au Conseil Communautaire de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de ladite commission en la personne de Madame Isabelle GEORGELIN, Conseillère Communautaire titulaire et membre de la Commission « Enfance/Jeunesse ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Isabelle GEORGELIN pour siéger à la Commission d'attribution des places en crèches.

2°) **Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux « tarification des séjours d'été 2017 »** (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse*) : Monsieur Nicolas ROBERT explique que les Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux proposent d'organiser conjointement trois séjours au cours du mois de juillet 2017. Avec un avis favorable de principe de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter les tarifs des séjours d'été 2017 suivants :

- Séjour « 8 – 12 ans » du 8 au 13 juillet au lac des SETTONS,
- Séjour « 5 – 7 ans » du 24 au 28 juillet à LUCY SUR CURE,
- Séjour « ados » du 17 au 21 juillet, destination à programmer avec le groupe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE les tarifs des séjours d'été 2017 tels qu'ils sont proposés.

O.J N° 8 : FINANCES

1°) **Comptes de gestion 2016** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2016 et pour déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2016, n'appellent ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, CONSTATE la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2016 et DÉCLARE que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2016, n'appellent ni observation, ni réserve.

2°) **Comptes administratifs 2016 :**

- **Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs** (*Rapporteur : le Président*) : conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle qu'il peut assister à la présentation des comptes mais ne doit pas participer au vote de ceux-ci. Il propose au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Bernard RAGAGE en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2016.

- **Examen et vote des comptes administratifs** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Président de séance pour le vote des comptes administratifs*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter et voter les résultats définitifs des comptes administratifs 2016 tels qu'ils sont présentés ci-dessous, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes administratifs sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	4 519 706,10	3 719 706,10	4 014 530,58	5 127 098,01	8 534 236,68
Résultat n		-800 000,00		1 112 567,43		312 567,43
Intégration Résultat n-1		980 293,90		-1 112 067,43		-131 773,53
Résultat définitif		180 293,90		500,00		180 793,90

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (65 voix pour et 1 abstention, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe du parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté ci-dessus.

ZAE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	31 343,32	24 660,30	25 183,88	31 867,20	56 527,20	56 527,50
Résultat n		-6 683,02		6 683,32		0,30
Intégration Résultat n-1		1 132,20		3 018,46		4 150,66
Résultat définitif		-5 550,82		9 701,78		4 150,96

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (66 voix pour, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (ST BRANCHER) tel qu'il est présenté ci-dessus.

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	122 756,56	121 064,38	2 644 677,39	2 588 573,69	2 767 433,95	2 709 638,07
Résultat n		-1 692,18		-56 103,70		-57 795,88
Résultat définitif		-1 692,18		-56 103,70		-57 795,88

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (65 voix pour et 1 abstention, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe « gestion du service des Déchets Ménagers » tel qu'il est présenté ci-dessus.

Enfance/Jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	21 693,20	19 460,98	719 640,14	721 053,63	741 333,14	740 514,61
Résultat n		-2 232,22		1 413,49		-818,73
Résultat définitif		-2 232,22		1 413,49		-818,73

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (66 voix pour, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe « service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté ci-dessus.

MSP VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 000 583,73	980 127,64	166 011,27	217 490,50	1 166 595,00	1 197 618,14
Résultat n		-20 456,09		51 479,23		31 023,14
Intégration Résultat n-1		-31 023,14				-31 023,14
Résultat définitif		-51 479,23		51 479,23		0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (66 voix pour, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté ci-dessus.

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	2 988 995,89	2 765 406,81	3 204 647,46	3 270 064,43	6 193 643,35	6 035 471,24
Résultat n		-223 589,08		65 416,97		-158 172,11
Intégration Résultat n-1		322 374,29		292 832,64		615 206,93
Résultat définitif		98 785,21		358 249,61		457 034,82

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (65 voix pour et 1 abstention, le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2016 du budget principal tel qu'il est présenté ci-dessus.

Pour information, la vue d'ensemble des comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes :

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	8 685 078,80	7 630 426,21	10 774 690,72	11 956 147,46	19 459 769,52	19 586 573,67
Résultat n		-1 054 652,59		1 181 456,74		126 804,15
Intégration Résultat n-1		1 272 777,25		-816 216,33		456 560,92
Résultat définitif		218 124,66		365 240,41		583 365,07

3°) **Affectation des résultats 2016** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider de l'affectation des résultats 2016 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	Résultats	Comptes d'affectation
Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON		
Investissement	180 293,90	001
Fonctionnement	500,00	002
Budget annexe ZAE de VILLIERS NONAINS		
Investissement	-5 550,82	001
Fonctionnement	4 150,96	002
Fonctionnement	5 550,82	1068
Budget annexe Déchets Ménagers		
Investissement	-1 692,18	001
Fonctionnement	-56 103,70	002
Budget annexe Enfance/Jeunesse		
Investissement	-2 232,22	001
Fonctionnement	1 413,49	1068
Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY		
Investissement	-51 479,23	001
Fonctionnement	51 479,23	1068
Budget principal		
Investissement	98 785,21	001
Fonctionnement	358 249,61	1068

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 abstention), ACCEPTE l'affectation des résultats 2016 telle qu'elle est proposée ci-dessus.

4°) **Règlement d'attribution des participations et des subventions aux associations** (*Rapporteur : le Président*) : avec un avis favorable de principe de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour valider le règlement d'attribution des participations et des subventions accordées par la CCAVM aux associations tel qu'il est proposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le règlement d'attribution des participations et des subventions accordées par la CCAVM aux associations tel qu'il est proposé.

5°) **Règlement d'attribution des participations et des subventions aux collectivités et autres organismes non associatifs** (*Rapporteur : le Président*) : avec un avis favorable de principe de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour valider le règlement d'attribution des participations et des subventions accordées par la CCAVM aux collectivités et autres organismes non associatifs tel qu'il est proposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le règlement d'attribution des participations et des subventions accordées par la CCAVM aux collectivités et autres organismes non associatifs tel qu'il est proposé.

Préambule au vote des différents budgets 2017

Conformément à l'article L.107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 17 août 2015 qui crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, le Président rappelle qu'une note brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles de la collectivité doit être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur.

Le Président explique que l'élaboration des différents budgets a pris en compte les principaux considérants suivants :

- L'évolution permanente inhérente à la réforme des collectivités territoriales qui transfère des compétences nouvelles aux Communautés de Communes année après année,
- Le constat d'une perte cumulée de la DGF sur les exercices 2014/2015/2016 de plus de 400 000,00 euros,
- Les orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire en date du lundi 13 mars 2017,
- La nécessité d'équilibrer les budgets annexes par le budget principal (sauf celui des Déchets Ménagers qui s'autofinance),
- La volonté de s'inscrire progressivement dans une politique d'investissement (plan local d'urbanisme intercommunal, déploiement du haut débit, couverture des zones blanches en téléphonie mobile,...),
- Le fonctionnement en année pleine de la crèche CAPUCINE,
- Le prélèvement du Fonds national de garantie individuelle des ressources passe de 8 353,00 euros à 84 546,00 euros,
- La volonté de limiter le recours à l'emprunt,
- La nécessité de conserver un fonds de réserve se situant aux environs de 150 000,00 euros sur le budget principal.

Compte tenu de ces principaux considérants susvisés, le Président rappelle qu'une hausse de la fiscalité des taxes directes locales avait été envisagée et notifiée dans la note de synthèse adressée aux Conseillers Communautaires. Pour autant, il informe qu'il proposera le maintien des taux 2016 au titre de l'année 2017 dès lors que la DGF bonifiée est supérieure au montant inscrit dans le projet initial du budget principal 2017.

Le Président explique que le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) permet, d'une part, à l'intercommunalité de se voir attribuer une DGF de base bonifiée (hors compensation) qui passe de 48 605,00 euros en 2016 à 354 550,00 euros

en 2017 et, d'autre part, de retenir les restes à charge inhérent au transfert des compétences tourisme et gens du voyage pour un montant d'environ 185 000,00 euros lors du reversement de l'attribution de compensation aux communes. Il rappelle que la DGF bonifiée perçue par la Communauté de Communes grâce au passage en FPU au 1^{er} janvier 2017 n'est pas la cause de la baisse de la DGF constatée au niveau des communes puisque ladite baisse, réelle depuis plusieurs années, est imputable au redressement des comptes publics.

Le Président remercie les élus et les agents qui se sont impliqués dans l'élaboration des différents budgets et plus particulièrement la Commission des Finances.

6°) Adoption du budget annexe 2017 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2017 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 951 876,10	4 060 000,00
Recettes	3 951 876,10	4 060 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 abstention), ADOPTE le budget annexe 2017 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté.

7°) Adoption du budget annexe 2017 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2017 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS sise sur la commune de SAINT-BRANCHER synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 040,26	37 035,12
Recettes	36 040,26	37 035,12

- ✓ Monsieur Gérard DEMARTINI demande si des porteurs de projets ont manifesté un intérêt pour une implantation sur la zone.
- ✓ Monsieur Olivier RAUSCENT répond qu'un porteur de projet a été rencontré fin 2016 pour l'implantation d'une station de lavage de véhicules légers mais sans suite pour le moment. Il ajoute que cette zone n'a fait l'objet, malheureusement, d'aucune autre demande de renseignement ou de contact.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2017 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS sise sur la commune de SAINT-BRANCHER tel qu'il est présenté.

8°) Adoption du budget annexe 2017 « gestion du service des Déchets Ménagers » (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2017 « gestion du service des Déchets Ménagers » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 628 105,18	154 572,18
Recettes	2 628 105,18	154 572,18

- ✓ En réponse à Monsieur Louis VIGOUREUX qui souhaite avoir des précisions sur la baisse des subventions (article 74), le Président répond qu'un solde de subvention de l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative a été comptabilisé sur le budget 2016.
- ✓ En réponse à Monsieur Olivier BERTRAND qui s'interroge sur l'augmentation des recettes des prestations de services (article 706), le Président répond que deux arguments peuvent justifier cette augmentation prévisionnelle : d'une part, le rattachement à la CCAVM de trois nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2017, soit 700 habitants de plus et d'autre part, le fait que la collectivité réussit progressivement à équiper et contractualiser avec l'ensemble des contribuables du territoire.
- ✓ En réponse à Monsieur Gérard DEMARTINI qui demande si la tarification va augmenter en 2017, le Président répond par la négative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2017 « gestion du service des Déchets Ménagers » tel qu'il est présenté.

9°) Adoption du budget annexe 2017 « gestion du service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2017 « gestion du service Enfance/Jeunesse » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 539 056,73	67 726,22
Recettes	1 539 056,73	67 726,22

- ✓ En réponse à Monsieur François-Xavier NAULOT qui s'interroge sur l'affichage des indemnités d'élu dans ce budget annexe (article 6531), le Président répond qu'il s'agit d'un exercice de transparence et qu'il en est de même pour les budgets annexes qui le permettent.
- ✓ En réponse à Monsieur Gérard DEMARTINI qui demande si les charges sont fixes et définitives, le Président répond que les charges courantes (eau, électricité...) vont certainement augmenter les prochaines années selon l'inflation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 voix contre), ADOPTE le budget annexe 2017 « gestion du service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté.

10°) Adoption du budget annexe 2017 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2017 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	103 174,00	117 035,23
Recettes	103 174,00	117 035,23

- ✓ En réponse à Madame Noëlle RAUSCENT qui demande si la baisse des revenus des immeubles (article 752) est causée par un taux d'occupation moins important, le Président répond que seul le local polyvalent voit son taux d'occupation varier d'une année sur l'autre, en fonction de l'utilisation des professionnels de santé.
- ✓ En réponse à Monsieur Gérard DELORME qui pose la question de l'augmentation des loyers, le Président répond que le bail prévoit une augmentation des loyers chaque année, selon les indices définis dans le bail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2017 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté.

11°) Adoption du budget principal 2017 (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget principal 2017 synthétisé comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 942 026,00	1 366 829,00
Recettes	6 942 026,00	1 366 829,00

- ✓ En réponse à Monsieur Olivier BERTRAND qui s'interroge sur la diminution des taxes foncières et d'habitation (article 73111), au titre des recettes de fonctionnement, Monsieur Bernard RAGAGE répond que les recettes liées à la fiscalité économique ont été intégrées à l'article 7321 suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 voix contre), ADOPTE le budget principal 2017 tel qu'il est présenté.

- ✓ Monsieur Bernard RAGAGE remercie les services pour leur participation à l'élaboration de ce budget et fait remarquer que ce dernier permet de dégager une capacité d'autofinancement positive.

12°) Taux d'imposition 2017 des taxes directes locales (Rapporteur : le Président) : compte-tenu des explications susvisées, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 au même niveau que ceux de 2016, selon le tableau suivant :

Taxes locales	Taux 2016	Bases 2017	Taux 2017 proposés	Produits 2017 proposés
Taxe d'habitation - TH	2,60	23 098 000	2,60	600 548
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28	22 417 000	2,28	511 108
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02	1 649 000	5,02	82 780
TOTAL				1 194 436

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 voix contre), ARRÊTE les taux d'imposition 2017 des taxes directes locales comme suit :

Taxes locales	Taux 2016	Bases 2017	Taux 2017 adoptés	Produits 2017 adoptés
Taxe d'habitation - TH	2,60	23 098 000	2,60	600 548
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28	22 417 000	2,28	511 108
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02	1 649 000	5,02	82 780
TOTAL				1 194 436

13°) Attribution des participations et des subventions 2017 (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les propositions d'attribution des participations et des subventions ci-dessous et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire :

Bénéficiaires	Objet	Montant	Commentaires
ADIL	Habitat	2 442,96	20 358 habitants x 0,12 euros
Ville d'AVALLON	Conservatoire de musique	128 114,00	20 358 habitants x 4,75 euros + 1/3 du montant 2016 (31 413,50 euros)
Ville d'AVALLON	Piscine	30 000,00	Entrées des élèves des écoles primaires
Ville d'AVALLON	Fourrière animale	12 000,00	Exercice 2016
Association ODSAA (1)	Animation Sport	20 358,00	20 358 habitants x 1,00 euro
Association CLAS (1)	Carnet CLAS	10 179,00	20 358 habitants x 0,50 euros
Club informatique ASQUINOIS (1)	Aide au fonctionnement	16 000,00	Convention annuelle
Club informatique ASQUINOIS	Aide à l'emploi	5 220,00	Reste à charge d'un contrat d'avenir
JAVA	Aide au fonctionnement	2 000,00	Convention annuelle
PETR du Pays Avallonnais (1)	Convention financière de partenariat	20 761,71	Subvention exceptionnelle
PETR du Pays Avallonnais	Aide à l'ingénierie	76 342,50	20 358 habitants x 3,75 euros
Programme d'intérêt général	Aide aux travaux (propriétaires occupants)	4 000,00	500,00 euros par logement (8)
Chambre économique de l'Avallonnais	Partenariat pour la promotion du Parc d'activités	17 304,00	20 358 habitants x 0,85 euros
Yonne développement	Aide au fonctionnement	3 053,70	20 358 habitants x 0,15 euros
Yonne en scène	Aide à la location	753,24	20 358 habitants x 0,037 euros
Office du tourisme intercommunautaire (1)	Convention d'objectifs 2017	192 000,00	Taxe de séjour non comprise et compensation du transfert de compétence non déduite
Office du tourisme de VÉZELAY et du Vézélien (1)	Convention d'objectifs tripartite 2016	1 000,00	Subvention d'équilibre
Parc Naturel Régional Morvan	Adhésion des communes de l'ex-CCMV	5 262,26	1 831 habitants x 2,54 euros + 312 habitants x 1,96 euro
Syndicat Mixte du Canal du Nivernais	Adhésion CHÂTEL-CENSOIR, LICHERES SUR YONNE et MERRY/YONNE	463,50	927 habitants x 0,50 euros
Parc Naturel Régional Morvan	Cols et routes touristiques en Morvan	2 800,00	Aide forfaitaire sans tacite reconduction

(1) Participations et subventions déjà accordées par délibération en dates du 9 janvier 2017 (CIA, CLAS et Office de tourisme intercommunautaire) et du 13 février 2017 (ODSAA, Office de tourisme de VÉZELAY/Vézélien et PETR) et rappelées pour mémoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 voix contre), ACCORDE les participations et les subventions telles qu'elles sont proposées ci-dessus et AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution fixant, notamment, les objectifs et les modalités de versement avec chaque bénéficiaire.

14°) Durées d'amortissement (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations réalisées en 2016 et des subventions d'équipement versées en 2017 comme suit :

Budget principal

Intitulés	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	3 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Matériel informatique (ordinateurs, écrans, téléphone)	3 ans
Matériel de pointage	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	10 ans
Electroménager	5 ans
Panneaux de signalisation	7 ans
Aménagement intérieur crèche de CUSSY	10 ans

Budget annexe « gestion du service des Déchets Ménagers »

Intitulés	Durées
<u>Immobilisation incorporelles</u>	
Logiciel de facturation	3 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Bacs d'ordures ménagères	5 ans
Electroménager	5 ans
Bacs de tri sélectif	10 ans

Intitulés	Durées
Immobilisations corporelles	
Interphones, disque dur	3 ans
Chaudière	10 ans
Pèse bébé	5 ans

En réponse à Monsieur Louis VIGOUREUX qui pose la question de la différence de durée d'amortissement entre les bacs d'ordures ménagères et les bacs de tri sélectif, le Président répond qu'effectivement, la durée d'amortissement des bacs d'ordures ménagères pourrait à l'avenir être alignée sur celle des bacs de tri sélectif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (68 voix pour et 1 abstention), FIXE les durées d'amortissement des immobilisations réalisées en 2016 et des subventions d'équipement versées en 2017 telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

O.J N° 9 : RESSOURCES HUMAINES

1°) Transformation de postes (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre d'un avancement de grade de cinq agents de la collectivité, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour transformer à compter du 1^{er} mai 2017 :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint technique territorial,
- deux postes d'auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe en lieu et place des postes actuels d'auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, TRANSFORME l'avancement de grade de cinq agents de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2017 comme suit :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en lieu et place du poste actuel d'adjoint technique territorial,
- deux postes d'auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe en lieu et place des postes actuels d'auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe.

2°) Modification du tableau des effectifs du personnel (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu de la décision favorable prise à l'OJ n° 9/1, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Grades	Date d'effet	Postes à créer	Postes à supprimer	Temps de travail	Budgets concernés
<i>Filière administrative</i>					
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	01/05/2017	1		Complet	Principal
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/05/2017		1	Complet	Principal
<i>Filière technique</i>					
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/05/2017	1		Complet	Déchets ménagers
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/05/2017	1	1	Complet	Déchets ménagers
Adjoint technique	01/05/2017		1	Complet	Déchets ménagers
<i>Filière médico-sociale</i>					
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	01/05/2017	2		Complet	Enfance / Jeunesse
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	01/05/2017		2	Complet	Enfance / Jeunesse

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs du personnel tel qu'il est proposé.

En réponse à Monsieur Gérard DELORME, le Président explique que le rendu de l'étude sur l'aérodrome fera prochainement l'objet d'une information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.